

États financiers de

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

pour l'exercice clos le 31 mars 2025

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers de Centre d'accès à l'information juridique	
État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État des flux de trésorerie	4
Notes afférentes aux états financiers	5 - 15
Annexes	16



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal, (QC) H3A 0A3
Canada
Téléphone 514 840 2100
Télécopieur 514 840 2187

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de Centre d'accès à l'information juridique

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Centre d'accès à l'information juridique (l'« organisme »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2025;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables

ci-après les « **états financiers** ».

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autre point - informations supplémentaires

Les informations supplémentaires sur le budget contenues dans l'état des résultats ne font pas partie des états financiers. Nous n'avons pas audité ou examiné ces informations supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion, aucune conclusion de mission d'examen ni aucune autre forme d'assurance sur ces informations.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.R.L. / S.É.N.C.R.L.**

Brossard, Canada

Le 20 mai 2025

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

État de la situation financière

31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse (note 3)	272 456 \$	547 667 \$
Débiteurs (note 4)	698 978	247 133
Frais payés d'avance	848 884	725 000
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 5)	9 777 069	3 443 393
	11 597 387	4 963 193
Placements (note 5)	—	5 856 251
Immobilisations corporelles (note 6)	2 110 464	2 238 942
Actifs incorporels (note 7)	3 263 154	2 875 448
Actif au titre des prestations définies (note 8)	616 100	—
Écart d'acquisition (note 9)	106 384	106 384
	17 693 489 \$	16 040 218 \$

Passif et actif net

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 11)	1 727 347 \$	1 876 390 \$
Revenus reportés (note 3)	336 929	532 226
Subventions reportées (note 12)	303 179	—
	2 367 455	2 408 616
Passif au titre des prestations définies (note 8)	—	52 600
Avantage incitatif reporté	13 790	27 580
	2 381 245	2 488 796
Actif net		
Réserve pour équilibre budgétaire	3 500 000	3 500 000
Fonds affectés (note 13)	1 814 112	1 814 112
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	5 480 002	5 220 774
Réévaluations et autres éléments - avantages sociaux futurs	616 100	(52 600)
Non affecté	3 902 030	3 069 136
	15 312 244	13 551 422
Engagements contractuels (note 14)		
	17 693 489 \$	16 040 218 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	Budget (note 2)	2025	2024
	(non audité)		
Produits			
Cotisations des membres	15 734 998 \$	15 670 725 \$	14 547 816 \$
Cotisations de la magistrature	173 007	174 253	167 924
Revenus de placements	331 872	775 406	700 207
Revenus de subventions	450 000	270 326	112 500
Revenus de bibliothèques	82 250	94 382	83 999
Services aux bibliothèques	95 800	98 633	93 284
Autres revenus	101 908	105 600	103 385
	16 969 835	17 189 325	15 809 115
Charges d'exploitation			
Masse salariale (annexe 1)	7 920 566	7 109 552	6 765 171
Frais d'exploitation (annexe 2)	4 367 514	4 163 990	3 953 603
Ressources informationnelles (annexe 3)	3 371 999	3 817 268	3 152 782
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	1 100 000	1 006 393	942 284
	16 760 079	16 097 203	14 813 840
Excédent des produits sur les charges	209 756 \$	1 092 122 \$	995 275 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

						2025	2024
	Réserve pour équilibre budgétaire	Fonds affectés (note 13)	Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Réévaluation et autres éléments - avantages sociaux futurs	Non affecté	Total	Total
Solde au début	3 500 000 \$	1 814 112 \$	5 220 774 \$	(52 600)\$	3 069 136 \$	13 551 422 \$	12 558 647 \$
Excédent des produits sur les charges	–	(536 942)	(1 006 393)	–	2 635 457	1 092 122	995 275
Affectation d'origine interne	–	1 498 356	–	–	(1 498 356)	–	–
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	–	(961 414)	1 265 621	–	(304 207)	–	–
Réévaluations et autres éléments - avantages sociaux futurs	–	–	–	668 700	–	668 700	(2 500)
Solde à la fin	3 500 000 \$	1 814 112 \$	5 480 002 \$	616 100 \$	3 902 030 \$	15 312 244 \$	13 551 422 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	2025	2024
Provenance (affectation) de l'encaisse		
Exploitation		
Excédent des produits sur les charges	1 092 122 \$	995 275 \$
Éléments sans effet sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	648 260	593 577
Amortissement des actifs incorporels	358 133	348 707
Variation de la juste valeur des placements	(777 425)	(613 844)
Amortissement de l'avantage incitatif reporté	(13 790)	(13 789)
	1 307 300	1 309 926
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement liée au fonctionnement		
	(616 890)	587 239
	690 410	1 897 165
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(519 782)	(920 233)
Acquisition d'actifs incorporels	(745 839)	(783 455)
Acquisition de placements	(8 500 000)	(2 500 000)
Encaissement de placements	8 800 000	2 200 000
	(965 621)	(2 003 688)
Diminution nette de l'encaisse		
	(275 211)	(106 523)
Encaisse au début de l'exercice		
	547 667	654 190
Encaisse à la fin de l'exercice		
	272 456 \$	547 667 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2025

Le Centre d'accès à l'information juridique (l'« organisme ») résulte de la fusion, survenue le 1^{er} décembre 2001, du Réseau de l'information juridique du Québec avec la bibliothèque du Barreau de Montréal et la bibliothèque du Barreau de Québec, et est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec.

L'organisme est un courtier en information juridique et a pour mission de rendre l'information accessible en priorité à ses membres à l'aide d'un réseau de bibliothèques juridiques dans les différents palais de justice du Québec ainsi que d'une bibliothèque virtuelle au www.caij.qc.ca.

L'organisme tire la quasi-totalité de ses produits de cotisations des membres et est exempté de l'impôt sur le revenu.

1. Principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité*, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les éléments significatifs des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent les amortissements des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, ainsi que l'évaluation du passif au titre des prestations définies.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Élément d'actif	Période
Livres et abonnements	10 ans
Livres et abonnements (acquis avant la fusion)	10 ans
Aménagements des locaux	5 ans
Équipements de bibliothèques	5 ans
Matériel informatique de gestion	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique des bibliothèques	3 ans

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Élément d'actif	Période
Logiciels de transformation numérique	10 ans
Sites Internet et mobile	3 ans
Logiciels de gestion	5 ans
Livres virtuels	5 ans
Formation en ligne	2 ans
Logiciels des bibliothèques	5 ans
Moteur de recherche	3 ans

d) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme, y compris les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables, sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité est évaluée au moyen d'une comparaison de la valeur comptable de l'actif au montant estimatif des flux de trésorerie futurs non actualisés devant découler de cet actif. Si la valeur comptable de l'actif excède les flux de trésorerie futurs estimatifs devant en découler, une perte de valeur est constatée, d'un montant égal à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. En l'absence de prix cotés, la société fait une estimation de la juste valeur en se servant des flux de trésorerie futurs attendus, lesquels sont actualisés à un taux correspondant aux risques associés au recouvrement de l'actif.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Logiciels de transformation numérique

Un actif incorporel résultant du développement est comptabilisé lorsqu'il répond aux critères de capitalisation, c'est-à-dire lorsque la société peut démontrer la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever l'actif incorporel pour le mettre en service ou le vendre, sa capacité de le mettre en service ou de le vendre, la disponibilité des ressources de la société pour achever le développement, la capacité de la société à évaluer de façon fiable les dépenses au cours de son développement et la capacité de la société à démontrer que l'actif générera des avantages économiques futurs. La valeur des logiciels de transformation numérique inclut tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue. L'intégration des coûts à la valeur comptable cesse et l'amortissement débute lorsque l'actif se trouve dans l'état nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction.

f) Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente les avantages économiques futurs résultant des actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. L'écart d'acquisition n'est pas amorti et est soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart peut être inférieure à sa valeur comptable. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent est comptabilisée aux résultats.

g) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, y compris les revenus de subventions. Selon cette méthode, les apports sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des membres, les cotisations de la magistrature, les revenus de bibliothèque et autres produits sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Les revenus de placement sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

h) Avantages sociaux futurs

L'organisme offre à ses salariés un régime complémentaire de retraite à prestations définies. Les prestations sont établies en fonction des années de service et du salaire moyen en fin de carrière.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Avantages sociaux futurs (suite)

L'organisme comptabilise ses obligations au titre du régime complémentaire de retraite à mesure que les salariés rendent les services qui leur permettent de gagner des prestations de retraite. L'obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice est déterminée en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation. La date d'évaluation des actifs des régimes et des obligations au titre des prestations définies coïncide avec la date de clôture de l'exercice de l'organisme. La date de la plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite établie aux fins de la capitalisation est le 31 décembre 2023.

Dans son état de la situation financière à la clôture de l'exercice, l'organisme constate les obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes et ajustée de toute provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies. Le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier des régimes pour l'exercice sont constatés dans les résultats.

Les réévaluations et autres éléments correspondent au total des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation; les gains et pertes actuariels; l'incidence de la provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies; le coût des services passés; et les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions. Les réévaluations et autres éléments sont comptabilisés directement dans l'actif net non affecté.

i) Collection de livres rares et anciens

La collection de livres rares et anciens est comptabilisée à une valeur symbolique. L'écart entre le prix d'acquisition, s'il y a lieu, et la valeur symbolique est comptabilisé à l'état des résultats. Les nouvelles acquisitions sont passées en charges dans l'exercice où l'achat a lieu. Les pièces provenant d'un apport sont comptabilisées aux produits et aux charges à la juste valeur, sauf lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, auquel cas les apports sont comptabilisés à une valeur symbolique.

Tous les coûts inhérents à la préservation sont passés en charges au cours de l'exercice où ils sont engagés.

j) Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif relatif au bail est comptabilisé au coût et amorti de façon linéaire sur la durée du bail (10 ans), qui viendra à échéance le 31 mars 2026. L'amortissement de l'avantage incitatif sur loyer est comptabilisé contre la charge de loyer.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

1. Principales méthodes comptables (suite)

k) Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres et obligations cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats et inclus aux revenus de placements de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et des revenus perçus d'avance.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements, lesquels ont fait l'objet d'un choix irrévocable d'évaluation à la juste valeur.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

2. Budget

Les montants présentés dans l'état des résultats et en renseignements complémentaires sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement et ne sont pas audités.

3. Encaisse réservée

L'encaisse comprend un montant réservé de 336 929 \$ (532 226 \$ en 2024), qui est composé de dépôts faits sur les cartes multi-accès des membres. Ce montant est comptabilisé en tant que revenu reporté.

4. Débiteurs

	2025	2024
Subvention à recevoir	368 632 \$	– \$
Taxes de vente	252 790	180 624
Comptes clients	53 990	24 264
Intérêts à recevoir	15 407	19 680
Autres	8 159	22 565
	698 978 \$	247 133 \$

5. Placements

	2025	2024
Obligations portant intérêt à des taux fixes variant entre 3,00 % et 5,00 % (entre 0,85 % et 4,10 % en 2024), échéant entre mai et décembre 2025, à la juste valeur	9 777 068 \$	9 299 644 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice	9 777 068	3 443 393
	– \$	5 856 251 \$

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

6. Immobilisations corporelles

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Livres et abonnements	8 089 565 \$	6 766 807 \$	1 322 758 \$	1 444 938 \$
Livres et abonnements (acquis avant la fusion)	7 273 683	7 273 683	–	–
Aménagements des locaux	2 419 806	1 982 796	437 010	297 889
Équipements des bibliothèques	1 585 764	1 547 357	38 407	55 457
Matériel informatique de gestion	1 440 942	1 254 170	186 772	298 553
Mobilier de bureau	928 418	802 902	125 516	142 104
Collection de livres rares et anciens	1	–	1	1
Matériel informatique des bibliothèques	1 617 694	1 617 694	–	–
	23 355 873 \$	21 245 409 \$	2 110 464 \$	2 238 942 \$

7. Actifs incorporels

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels de transformation numérique	2 512 369 \$	891 685 \$	1 620 684 \$	1 565 866 \$
Sites Internet et mobile	2 002 387	487 713	1 514 674	1 127 233
Logiciels de gestion	1 645 140	1 590 796	54 344	72 059
Livres virtuels	455 234	397 051	58 183	79 701
Formation en ligne	133 424	118 160	15 264	27 871
Logiciels des bibliothèques	1 017 116	1 017 111	5	2 718
Moteur de recherche	1 272 966	1 272 966	–	–
	9 038 636 \$	5 775 482 \$	3 263 154 \$	2 875 448 \$

8. Actif au titre des prestations définies

L'organisme et son personnel contribuent au Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau. Il s'agit d'un régime à entreprises multiples, à prestations définies, de type fin de carrière. Ce régime pourvoit aux versements de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des membres du personnel couverts.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

8. Actif au titre des prestations définies (suite)

Au cours de l'exercice 2012, le régime a été transformé pour qu'y soit introduit un volet à cotisations définies. Le personnel embauché à compter du 1^{er} janvier 2012, de même que celui qui n'avait pas adhéré au volet à prestations définies en date du 31 décembre 2011, adhère à ce nouveau volet.

Dans ce volet, seules les cotisations sont déterminées à l'avance.

L'organisme évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs de son régime complémentaire au 31 mars de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2023.

Les éléments de rapprochement entre la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et les montants inscrits dans les états financiers sont les suivants :

	2025	2024
Juste valeur des actifs des régimes	13 362 900 \$	12 957 800 \$
Obligation au titre des prestations définies	(11 834 800)	(12 619 300)
Excédent des régimes	1 528 100	338 500
Provision pour moins-value	(912 000)	(391 100)
Actif (passif) au titre des prestations définies	616 100 \$	(52 600)\$

9. Écart d'acquisition

L'organisme a pris possession des éléments d'actif net d'une société le 1^{er} juillet 2019. Le solde de prix d'achat correspond à un écart d'acquisition évalué au montant ci-dessous.

	2025	2024
Écart d'acquisition	106 384 \$	106 384 \$

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

10. Collection de livres rares et anciens

La collection de l'organisme est composée de livres rares et anciens offerts au Barreau de Montréal par des juges et des avocats lors de la création de la bibliothèque du Barreau de Montréal en 1828. La collection de l'organisme comprend les ouvrages les plus importants, publiés entre le XVI^e et le XIX^e siècle, qui traitent de droits romain, français, britannique, canadien et québécois. Afin d'être intégrés à cette collection, ces documents doivent avoir une certaine valeur juridique, historique ou patrimoniale. On y retrouve près de 2 000 titres, dont quelques Laurentiana. Cette collection est exposée dans la bibliothèque de Montréal de l'organisme.

Au 31 mars 2025, la valeur estimative des collections de livres des bibliothèques de Montréal et de Québec est respectivement de 1 292 700 \$ et 1 065 922 \$ (respectivement 1 292 700 \$ et 1 065 922 \$ en 2024).

11. Crédoiteurs et charges à payer

	2025	2024
Comptes fournisseurs et charges à payer	752 904 \$	1 066 616 \$
Salaires et avantages sociaux	974 443	809 774
	1 727 347 \$	1 876 390 \$

12. Subventions reportées

Les subventions reportées de 303 179 \$ sont en lien avec deux projets subventionnés par le Fonds d'études notariales. Ces deux subventions sont réservées à la mise à jour et à la rédaction de modèles d'actes pour la profession notariale (subvention FEN 1) ainsi qu'à l'actualisation du tome *Pratique notariale* du Répertoire de droit / nouvelle série et de cinq autres ouvrages (subvention FEN 2). Les sommes allouées à ces deux projets seront dépensées dans les délais prévus par les échéanciers, soit d'ici le 1^{er} janvier 2027.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

13. Affectations d'origine interne

Au cours de l'exercice 2024-2025, le conseil d'administration a affecté par voie de résolution une somme de 1 498 356 \$ pour divers projets à titre de fonds affectés.

L'utilisation de ces fonds au 31 mars 2025 se détaille comme suit :

- innovation et recherche et développement;
- plan stratégique 2024-2027;
- stratégie organisationnelle;
- structure de l'organisme;
- aménagements des bibliothèques;
- services clients;
- *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (« Loi 25 »);
- intelligence artificielle.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

14. Engagements contractuels

L'organisme a pris des engagements en vertu de baux et d'ententes de service. Les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2026	2 699 254 \$
2027	1 452 347
2028	1 146 986
2029	1 106 934
2030	1 075 108

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2025

15. Instruments financiers

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses placements à taux d'intérêt fixe. Ces derniers assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur.

b) Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au titre lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs intéressant tous les titres négociés sur le marché.

Afin de minimiser ce risque, l'organisme a adopté une politique de placements axée sur une approche conservatrice en investissant dans des placements sécuritaires. Le conseil d'administration est responsable de l'application de cette politique par le biais du comité de placements.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'organisme est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

Il n'y a eu aucune variation de ces risques par rapport à l'exercice 2024.

16. Dépendance économique

Environ 81 % des produits de l'organisme proviennent de la cotisation des membres du Barreau du Québec et 11 % proviennent de la cotisation des membres de la Chambre des notaires du Québec (respectivement 84 % et 12 % en 2024).

17. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées de façon à ce que leur présentation soit conforme à celle adoptée dans les états financiers de l'exercice à l'étude.

CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE

Annexes

Exercice clos le 31 mars 2025, avec informations comparatives de 2024

	Budget (note 2) (non audité)	2025	2024
Annexe 1 - Masse salariale			
Rémunération brute du personnel, avant capitalisation aux actifs incorporels	7 844 816 \$	7 659 333 \$	7 161 541 \$
Moins les dépenses salariales capitalisées aux actifs incorporels	–	(625 531)	(472 683)
Rémunération nette du personnel, après capitalisation aux actifs incorporels	7 844 816	7 033 802	6 688 858
Conseil d'administration et comité exécutif	75 750	75 750	76 313
	7 920 566 \$	7 109 552 \$	6 765 171 \$

Annexe 2 - Frais d'exploitation

Honoraires bruts, avant capitalisation aux actifs incorporels	988 601 \$	1 032 682 \$	1 152 150 \$
Moins les honoraires capitalisés aux actifs incorporels	–	(75 616)	(220 441)
Honoraires nets, après capitalisation aux actifs incorporels	988 601	957 066	931 709
Achat de services informatiques et autres	1 150 148	1 109 027	1 032 018
Publicité et promotion	431 166	367 353	421 311
Locaux de bibliothèques	324 300	332 902	400 367
Divers	361 495	336 110	70 142
Locaux administratifs	275 200	229 011	254 814
Frais de cartes de crédit	230 000	231 302	208 490
Télécommunications et frais postaux	189 660	161 627	166 344
Assurances	102 000	100 232	116 750
Achat de services - entretien des points de service	62 040	74 288	66 935
Fournitures et approvisionnement	55 950	61 254	52 909
Frais de transport et de séjour du personnel de l'organisme	64 320	58 427	58 415
Photocopies et télécopies	42 000	58 566	38 715
Frais de transport et de séjour du conseil d'administration	42 134	39 717	49 665
Droits d'auteur	25 000	26 468	21 336
Réceptions et conférences	20 000	18 747	63 235
Entretien et location - mobilier et équipement	1 500	1 893	448
Créances irrécouvrables	2 000	–	–
	4 367 514 \$	4 163 990 \$	3 953 603 \$

Annexe 3 - Ressources informationnelles

Outils bibliographiques et jurisprudence en ligne	2 602 582 \$	2 991 282 \$	2 355 673 \$
Publications en série	769 417	825 986	797 109
	3 371 999 \$	3 817 268 \$	3 152 782 \$